

Janvier 2018

Editorial

L'accès à l'enseignement supérieur : nouvelle plateforme, nouvelles conditions d'entrée

La réforme initiée par Madame la Ministre Najat Vallaud-Belkacem en 2015 pour remédier au problème des futurs étudiants sans affectation, n'a pas eu les résultats escomptés en 2017. Ainsi, le ministère annonce le 21 juillet 2017 que 65 431 candidats sont en attente de proposition sur APB dont 38 000 de néo-bacheliers. Qui sont ces néo-bacheliers qui attendent la fin de la procédure complémentaire le 25 septembre pour obtenir une affectation ? 62% d'entre eux sont des bacheliers professionnels, 30% des bacheliers technologiques et 7% des bacheliers généraux.

Pour remédier à ce problème, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, a ouvert lundi 17 juillet 2017 une concertation sur les contrats de réussite étudiant, destinée à mettre fin à la pratique du tirage au sort dès 2018 et à permettre une meilleure fluidité à l'entrée en L1. Pour la ministre, cette concertation a pour objectif de répondre à une double question : comment arrive-t-on dans l'enseignement supérieur et comment y réussit-on ?

Pour arriver à l'université et y réussir, il faut dans un premier temps être bien informé sur ce qui se fait et dans un deuxième temps voir la probabilité de réussite des individus dans les choix qu'ils ont faits. Le gouvernement parle de prérequis. Cette notion se retrouve dans le projet de loi sur « l'orientation et la réussite des étudiants » adopté par l'Assemblée Nationale le 19 décembre 2017. Projet qui modifie les conditions d'entrée à l'université. Un cadrage national propose des attendus pour chaque mention de licence mais ce sont aux universités de les énoncer en fonction des spécificités des formations proposées.

La plateforme Parcoursup remplace la plateforme tant décriée d'APB. Une rubrique « projet de formation motivé » y est présente et permet aux lycéens de rédiger pour chaque vœu leur projet d'études. Nous espérons que cette rubrique et les informations associées seront mieux identifiées par les lycéens que ne l'était le module « orientation active » sur APB. Dans une enquête réalisée auprès des néo-bacheliers d'UT1 de 2016, nous avons pu constater que les lycéens avaient du mal à identifier cette procédure d'Orientation Active. Un néo-bachelier sur deux ne l'avait pas sollicitée ou regardée.

Afin de palier au dysfonctionnement de l'orientation et à la diversité des publics accueillis, l'Université de Lyon a mis en place pour la rentrée 2017 un système expérimental, de plusieurs nouveaux cursus, en parallèle du système classique. Ainsi, 6 parcours post bac seront créés comme des licences pluridisciplinaires, "à durée adaptée", des licences professionnelles, "à haute exigence", ainsi qu'une année de préparation à l'enseignement supérieur et un "cursus préparatoire intégré".

Sophie Cancel

Responsable de l'OFIP

Editorial - Nouvelles brèves

Les enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés 2014

Le passage des diplômés de Licence 3 vers le Master 1

Quel parcours et quelle insertion après une licence bilingue en droit à UT Capitole ?

Les Néo-bacheliers de L1 2016/2017 d'UT Capitole

Pratiques d'enseignements et usages des TICE à UT Capitole

Enquêtes en cours ou en projet

Nouvelles brèves

L'OFIP a participé à la **journée académique des Conseillers d'Orientation** Psychologues le 18 mai 2017 en présentant trois études. Deux d'entre elles ont porté sur les néo-bacheliers d'UT Capitole et une troisième étude sur l'insertion professionnelle des M2 d'UT Capitole.

L'OFIP a publié deux articles réalisés dans le cadre des travaux du **Groupe de Travail sur l'Enseignement Supérieur**.

- **M. Brezault**, 2016, « La mobilité internationale, vecteur de professionnalisation du parcours des étudiants ? » dans « *Professionnalisation des publics et des parcours à l'université* » sous la dir de P. Lemistre et V. Mora, Cereq Echanges, n°3.

- **E. Walker**, 2017, « Étudiants étrangers, quels séjours pour quelles réussites ? » dans « *Etudes, galères et réussites : conditions de vie et parcours à l'université* » sous la dir de S. Landrier, P. Cordazzo et C. Guenard, La documentation Française.

Les 13^{èmes} **Journées Nationales des Observatoires** de l'enseignement supérieur se sont déroulées à Lyon du 3 au 4 juillet 2017. Les prochaines journées auront lieu à Montpellier du 25 au 27 juin 2018.

Lors de la journée du 4 septembre « **AES ma licence en avant-première** », l'OFIP a présenté le profil des néo-bacheliers inscrits en AES en 2016, « Que faire après une licence AES ? », l'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de M2 et le répertoire des emplois.

L'OFIP a participé le 18 janvier 2018 aux journées « **Rendez-vous Pro - Métiers du Droit** » organisées par le SUIO-IP en présentant les résultats de l'enquête sur l'insertion professionnelle et les poursuites d'études des diplômés de Master 2 de droit.

Les enquêtes d'insertion professionnelle

Comme chaque année, l'OFIP réalise une enquête sur l'insertion professionnelle et les poursuites d'études des diplômés de Master 2 et de Licence Professionnelle entre 27 et 30 mois après leur diplomation (enquête commanditée par le ministère). Cette année, nous avons donc interrogé les diplômés de 2014. Les taux de réponse à cette enquête quantitative menée entre décembre 2016 et mi-mars 2017 sont les suivants : 72,9% pour les diplômés de Master 2 et 80,3% pour les diplômés de Licence Professionnelle.

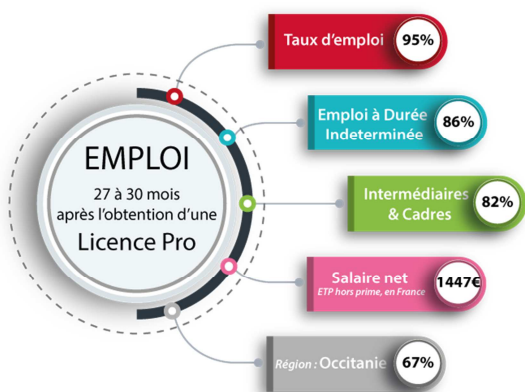
Plus nombreux d'année en année à UT Capitole, les diplômés de Master 2 et de Licence Professionnelle ne font pas tous les mêmes choix à l'issue de leur diplomation. Alors qu'un tiers des diplômés de Master 2 ont poursuivi des études l'année qui a suivi l'obtention de leur diplôme et autant pour les diplômés de Licence Professionnelle, les autres choisissent d'entrer sur le marché du travail.

Comment s'est passée cette entrée dans le monde du travail ? Ont-ils eu des difficultés à trouver un premier emploi ? Plus de deux ans après l'obtention de leur diplôme quelle est leur situation par rapport à l'emploi ?

Enfin, qui sont les diplômés qui choisissent de poursuivre des études après le Master 2 et la licence professionnelle ? Quelles études poursuivent-ils ?

Ce sont autant de questions auxquelles l'OFIP a tenté de répondre cette année.

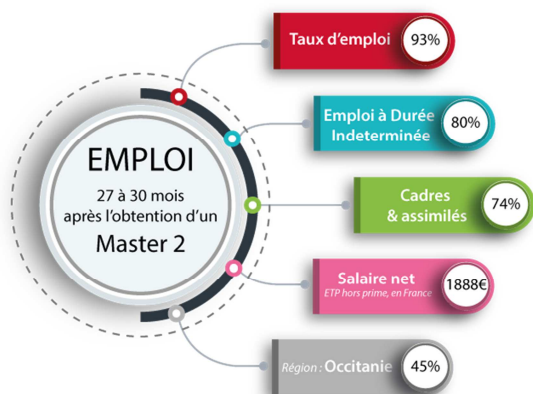
- Les diplômés de Licence Professionnelle



La situation professionnelle des diplômés de Licence professionnelle en 2014, 27 à 30 mois après leur diplomation, est caractérisée par une plus forte qualité du niveau de l'emploi, par rapport à la promotion précédente, et par un salaire un peu plus élevé au léger détriment de la stabilité du contrat de travail. Comme les trois années précédentes, le sentiment de ne pas mobiliser toutes ses compétences dans le cadre de son emploi reste prégnant pour une partie des diplômés. Enfin, un peu plus d'un tiers des diplômés d'une Licence professionnelle en 2014 ont poursuivi des études l'année suivante. Ce taux est semblable à celui de la promotion précédente. Le plus souvent, il s'agit de poursuites d'études en Master, et dans un autre établissement qu'UT Capitole.

Synthèse de cette étude : [Les diplômés de Licence Professionnelle 2014 en 2016](#).

- Les diplômés de Master 2



La situation professionnelle des diplômés de Master 2 en 2014, 27 à 30 mois après leur diplomation, est caractérisée par une amélioration de certaines conditions d'emploi : un taux de cadres plus important par rapport à la promotion précédente, et des salaires plus élevés. On constate également que les mauvaises conditions d'emploi se concentrent sur une plus petite population qui les subit par accumulation (absence de statut cadre avec instabilité de l'emploi...). On remarque également que l'ensemble des conditions d'emplois sont dépendantes de la région dans laquelle est exercé cet emploi. Enfin, près d'un tiers des diplômés d'un Master 2 en 2014 a poursuivi des études l'année suivante, le plus souvent pour préparer des concours professionnels.

Synthèse de cette étude : [Les diplômés de Master 2014 en 2016](#).

Analyse des résultats pour chaque composante : [Les diplômés de Master 2014 en 2016 par composante](#).

Le passage des diplômés de Licence 3 vers le Master 1

Les diplômés de Licence 3 de l'université poursuivent-ils leurs études en Master 1 à UT Capitole l'année suivante ? Qui sont ces diplômés ? Quels Master 1 intègrent-ils ?

76% des diplômés de L3 d'UT Capitole en 2016-17 sont réinscrits en Master 1 en 2017-18, avec des disparités importantes selon la composante de rattachement et le diplôme obtenu. Ainsi, près de 8 diplômés de Licence 3 de Droit, d'Informatique, de TSM et de TSE sur 10 poursuivent en Master 1 à UT Capitole alors que cela concerne 1 diplômé d'Administration et Communication sur 2.

Par rapport à la promotion de L3 2014-15, le taux de poursuite d'études en Master 1 à UT Capitole a peu évolué (73% pour les diplômés 2014-15), mais on observe des différences importantes selon la composante. Ainsi le taux de poursuite d'études en M1 à UT Capitole des diplômés de L3 a baissé pour les composantes Informatique, TSM et TSE alors qu'il a progressé en Droit et A&C.

D'où viennent les étudiants inscrits en Master 1 à UT1 en 2017-18 ?

Sur l'ensemble des étudiants inscrits en M1 en 2017-18, 6% sont redoublants. Parmi les non redoublants, 63% étaient déjà inscrits à UT Capitole en 2016-17, 30% étaient inscrits dans un autre établissement d'enseignement supérieur français, 3% dans un établissement étranger et 4% n'étaient pas scolarisés. Cette répartition varie nettement d'une composante à l'autre. Notamment, parmi les non redoublants, les étudiants qui étaient inscrits à UT Capitole en 2016-17 représentent les trois quart des étudiants en Informatique et à TSE, 6 sur 10 en Droit et à TSM et 1 sur 2 en A&C. Les étudiants qui étaient inscrits dans un établissement étranger représentent 15% des étudiants de Master 1 de TSE contre 1% à 6% dans les autres composantes.

Par rapport à la promotion de M1 2015-16, la part des étudiants non redoublants qui étaient inscrits à UT Capitole l'année précédente a peu évolué (65% pour la promotion 2015-16), mais on observe des différences importantes selon la composante. Ainsi le taux d'étudiants de M1 non redoublants qui étaient déjà inscrits à UT Capitole l'année précédente a baissé pour les composantes A&C et Droit alors qu'il a progressé à TSE et TSM.

Manon Brezault

Quel parcours et quelle insertion après une licence bilingue en droit

Qui sont les étudiants inscrits en L1 bilingue à UT Capitole ? Quel est leur parcours après la Licence bilingue ?

Les étudiants inscrits en Licence bilingue à UT Capitole entre 2008-09 et 2013-14 ont un profil académique spécifique par rapport à ceux inscrits en Licence de Droit sur le site de Toulouse. Ainsi, les Licences bilingues étant sélectives sur des critères essentiellement scolaires, cela explique qu'on y retrouve plus d'étudiants titulaires d'un baccalauréat général avec mention bien ou très bien (60% contre 14%).

Les étudiants de filière bilingue réussissent mieux que ceux inscrits en Licence de Droit. En effet, 80% des étudiants inscrits en L1 bilingue ont obtenu leur diplôme en trois ans contre 27% de ceux inscrits en L1 de Droit au cours des années universitaire 2008-09 à 2013-14. De plus, après avoir obtenu une Licence bilingue, ces étudiants poursuivent nettement moins souvent leurs études à UT Capitole que ceux de droit (58% s'inscrivent en Master 1 à UT1 contre 81% des diplômés d'une Licence de Droit en trois ans). De la même manière, on observe une déperdition d'étudiants plus importante au moment de l'inscription en Master 2 à UT Capitole parmi les titulaires d'une Licence Bilingue (31% des étudiants ayant obtenu une Licence bilingue en trois ans ont poursuivi leur parcours en Master 1 et Master 2 à UT Capitole les deux années suivantes contre 44% des étudiants de Droit).

Une enquête menée en janvier 2017 auprès des diplômés de Licence bilingue des promotions 2011 à 2014 a permis de montrer que la moitié d'entre eux a choisi de poursuivre des études ailleurs qu'à UT Capitole car l'université ne proposait pas le diplôme ou la préparation au concours qui les intéressait. Par ailleurs, 4 sur 10 signalent qu'ils ont souhaité intégrer un établissement ou une formation qui leur paraissait plus réputé(e). Les étudiants qui ont quitté UT Capitole pour obtenir un diplôme étranger sont en revanche très peu nombreux.

Pour finir, plus de la moitié des diplômés d'une Licence bilingue qui sont en emploi au moment de l'enquête indiquent que l'emploi qu'ils occupent est cohérent avec leur cursus universitaire et un tiers qu'ils mobilisent souvent ou très souvent les compétences acquises en Licence bilingue dans le cadre de leur emploi.

[Pour en savoir plus...](#)

Manon Brezault

Les Néobacheliers 2016/2017

Qui sont-ils ? Une comparaison avec 2013

	2013				2016			
	AES	Droit	Economie	Total	AES	Droit	Economie	Total
Filles	53%	65%	42%	56%	57%	69%	45%	60%
Boursiers	54%	46%	32%	44%	60%	51%	41%	49%
Bac à 18 ans/avant	52%	71%	67%	68%	68%	80%	85%	79%
Bac ES	42%	41%	45%	42%	55%	47%	56%	51%
Bac S	8%	23%	33%	23%	8%	18%	41%	23%
Bac L	2%	17%	1%	9%	1%	20%	0%	11%
Bac Techno et bac pro	48%	18%	9%	24%	35%	15%	2%	15%

► Admission Post-Bac « APB »

94% des néobacheliers ont choisi la formation dans laquelle ils se sont inscrits à UT Capitole dans leurs vœux et 55% l'ont choisie comme premier vœu lors de leur inscription sur APB.

► Le moment du choix de l'inscription dans la formation à UT Capitole

41% des néobacheliers ont fait leur choix avant l'ouverture d'APB (avant janvier 2016)

80% des néobacheliers ont fait leur choix avant la fermeture d'APB (avant juin 2016)

15% des néobacheliers ont fait leur choix après les résultats du bac.

► La place de l'orientation active (avis sur les dossiers d'inscription) lors de la pré-inscription sur APB

Les lycéens qui ont sollicité l'avis le trouvent utile et en ont tenu compte

- 42% des néobacheliers ont sollicité un avis lors de leur inscription sur APB.
 - 89% l'ont trouvé utile et 81% en ont tenu compte.

Cependant l'avis manque de visibilité et il est mal identifié par les lycéens

- 50% ne l'ont pas demandé.
 - 45% de ceux qui ne l'ont pas demandé ne l'ont pas fait parce qu'ils pensaient qu'ils n'en avaient pas besoin. Ils sont sûrs de leur choix, ils se sont renseignés sur la formation et ne pensaient pas que cet avis était donné par rapport à leur niveau scolaire.
 - 44% de ceux qui ne l'ont pas demandé ne l'ont pas fait car ils n'ont pas eu connaissance de cette possibilité.

8% n'ont pas répondu

[Pour en savoir plus...](#)

Sophie Cancel

Pratiques d'enseignements et usage des TICE

Les outils numériques semblent de plus en plus utilisés par les enseignants pendant leurs séances de cours ainsi que dans leur méthode d'enseignement global. De quel matériel informatique dispose l'ensemble des enseignants à l'Université UT Capitole pour cela? Combien utilisent des outils numériques ? Quels sont leurs usages des TICE et quelles sont les attentes de l'ensemble des enseignants vis-à-vis du numérique ?

Afin de répondre à ces questions, une enquête en ligne a été proposée par la direction de la dTICE en mars 2017 à toutes les personnes qui ont une activité d'enseignement à UT Capitole (personnels affectés à UT Capitole, doctorants et vacataires).

L'enquête a recueilli 361 réponses soit 17% de répondants.

Les résultats ont été diffusés auprès de l'équipe de la dTICE, qui en assurera la communication.

Eva Walker

Enquêtes en cours ou en projet

Les néo-bacheliers 2017/2018

Les politiques pensaient que l'orientation active serait une solution pour lutter contre l'échec en première année à l'université. Une première enquête nous a montré que cette procédure manquait de visibilité auprès des lycéens. Cette deuxième enquête essaiera de comprendre de façon plus précise et plus fine ce manque de visibilité.

Les reprises d'études

Qui sont les personnes qui reprennent des études à l'université après avoir interrompu leur parcours ? Quels types d'études préparent-elles ? Quelles situations recouvrent le terme de « reprise d'études » ? Quelles sont les motivations à la reprise d'études ? L'OFIP a mené une enquête auprès de ce public à l'automne 2017 avec un taux de réponse de 80%. Les résultats de cette étude feront l'objet d'une publication dans les mois à venir.

Le dispositif TD obligatoires sur option en L1 AES : quel public, quelle réussite ?

La faculté d'Administration et Communication a mis en place à la rentrée universitaire 2015-16 le dispositif TD obligatoires sur option pour les étudiants de la L1 AES selon le principe suivant : lors de son inscription administrative l'étudiant choisit de s'inscrire ou non aux TD. L'étude de l'OFIP vise à connaître le profil des étudiants qui choisissent de ne pas suivre les TD de la L1 AES et la réussite aux examens de ces étudiants. Par ailleurs, il s'agit plus globalement de mesurer l'éventuel effet de la mise en place du dispositif TD obligatoires sur option sur la réussite des étudiants.

Bac technologique et réussite à l'Université

Un large consensus se dégage des différentes études portant sur la réussite en L1 pour montrer que le taux d'abandon ou d'échec en L1 est très élevé pour les titulaires d'un bac technologique. Pour autant, ces étudiants sont présents à l'université sur les différents cycles proposés, de la Licence au Doctorat. Quel a été leurs parcours pour réussir au diplôme de Licence ? Comment la poursuite d'études en second cycle se construit-elle pour les titulaires d'un bac technologique ?

L'étude se propose d'observer le parcours des étudiants titulaires d'un bac technologique au sein de l'université Toulouse 1 Capitole. Nous étudierons les cursus qu'ils suivent et leur parcours global au sein de l'université. Puis, nous chercherons à appréhender le profil de ces étudiants en réussite et à comprendre ce qui les distingue de leurs collègues qui ne poursuivront pas à l'université.